

Études soumises à l'évaluation du comité de lecture

**Le secteur coopératif: un tremplin
d'inclusion socio-économique des femmes
au Maroc**

OULIDI JAWHARI Zineb

Doctorante en économie

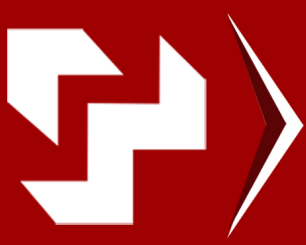
Faculté des Sciences Juridiques, Économique et Sociale de Meknès

mercredi 21 juillet 2021

Tous droits
réservés



جميع الحقوق
محفوظة



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

Introduction

Dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance économique, la persistance du chômage notamment des femmes, l'accentuation des inégalités sociales et territoriales, le Maroc se trouve plus que jamais dans l'obligation de développer de nouvelles formes de solidarité et d'entraide économiques et sociales afin d'alléger les problèmes supra. C'est dans cette perspective que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a vu le jour. Elle représente non seulement une alternative en termes de création d'emplois et de mobilisation de richesses, mais aussi un instrument indispensable pour l'aménagement territorial et le développement régional surtout avec le processus de décentralisation qui vient d'être renforcé par la régionalisation avancée en 2014.

Fondé sur les principes de solidarité, d'enrichissement personnel et de durabilité¹, l'entrepreneuriat coopératif faisant partie du champ de l'entrepreneuriat social fait son chemin dans le monde entier (Alliance Coopérative Internationale, 2011)² et se propose comme un véritable moyen d'intégration des individus dans le développement économique de leur région et d'amélioration de leur statut social.

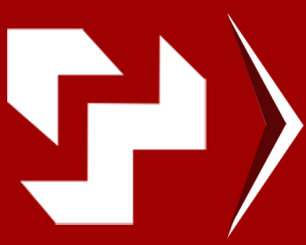
A cet égard, l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin à travers la coopérative, qui est l'une des composantes majeures de l'ESS, est devenu prioritaire pour assurer l'insertion des femmes issues du monde rural dans le tissu économique. Outre qu'il participe à la résorption du chômage de celles-ci, le secteur coopératif contribue de manière efficace à la création de projets générateurs en termes de revenus et de postes d'emplois. L'essor de ce tiers secteur a été encouragé par le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en 2005. Dès lors, les femmes marocaines se sont engagées dans une voie de création d'entreprises coopératives avec des compétences entrepreneuriales majoritairement innées dans divers secteurs innovants.

Notre travail s'inscrit dans cette perspective. Il porte sur le rôle de l'entrepreneuriat coopératif dans le développement et l'émancipation de la femme marocaine. Nous tenterons de répondre à la problématique suivante : Dans quelle mesure le secteur coopératif contribue-t-il à l'inclusion socioéconomique des femmes au Maroc ?

La présente contribution mènera une réflexion sur le secteur coopératif féminin au Maroc. D'abord, nous allons présenter les spécificités des coopératives qui justifient leur considération comme alternative efficace en termes de création d'emplois et de mobilisation de ressources. Nous verrons par la suite que ce secteur est confronté à plusieurs défis auxquels il faudrait remédier pour renforcer son rôle incontestable

¹Aziza Belouas, « La coopérative, une alternative pour améliorer la condition des femmes », LA VIEECO, publié le 12 Mai 2017.

²Selon la Liste Global300, en 2008 les 300 plus grandes coopératives du monde ont généré des revenus de (1.600 milliards) USD 1,6 billion de dollars, ce qui est comparable au PIB de La neuvième plus grande économie du monde (la Russie). La liste des 300 grandes coopératives couvre 25 pays et à travers le monde. Ces coopératives contribuent significativement au Revenu dans les pays où elles existent, A titre d'exemple : France 28%, USA 16%, Allemagne 14%, Japon 8%, Pays Bas 7%, Grande Bretagne 4% Suisse 3,5%, Italie 2,5%, Finlande 2,5%, Corée du Sud 2% et Canada 1,75% (ACI, 2011: 2).



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

dans l'insertion des femmes dans la vie économique et sociale de leur territoire hôte. Enfin, notre thèse se propose de vérifier la contribution socio-économique de la coopérative sur l'inclusion des femmes rurales tout en mettant l'accent sur les problèmes et les difficultés rencontrés. Pour ce faire, nous opterons pour un questionnaire alimenté par des entretiens semi-directifs. Sur la base des résultats que nous obtiendrons, nous proposerons un ensemble de recommandations visant le renforcement de ce tiers secteur.

I- LA coopérative : un cadre adéquat pour l'intégration de la femme au Maroc

La littérature économique, juridique et sociale est loin d'être unanime pour proposer une définition unique voire exhaustive des sociétés coopératives à cause de la diversité de leurs origines et de leurs missions.

En effet, l'ACI³ a défini la coopérative comme étant « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise détenue conjointement et démocratiquement contrôlée.* »⁴.

Le législateur marocain, quant à lui, la définit dans la loi 112-12 ainsi : « *un groupement de personnes physiques et/ou morales, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise, leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est gérée conformément aux valeurs et principes fondamentaux mondialement reconnus en matière de coopération* ».

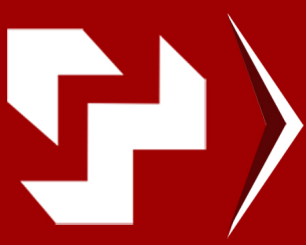
Il va sans dire que cette définition n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une évolution apparente qui a marqué le secteur coopératif marocain durant plus de cinquante ans. Nous précisons dans ce sens que la coopérative est dite « féminine » quand elle est créée volontairement et exclusivement par des femmes. Ce nouveau type d'entrepreneuriat social permet à celles-ci de réaliser leurs aspirations à créer des entreprises, de procurer les produits ou les services dont elles ont besoin en les faisant bénéficier du droit à un revenu suffisant. Les femmes constatent que les coopératives représentent la structure adéquate de création d'emplois dans un cadre formel et légal.

D'après la loi marocaine et en s'inspirant des travaux de Koopmans (2006), les coopératives en général et celles des femmes en particulier sont tenues de respecter des principes qui sont déterminés et reconnus au niveau mondial à savoir :

-Adhésion volontaire et ouverte à tous: Toute personne a le droit d'adhérer librement à une coopérative à condition qu'elle soit capable non seulement d'utiliser les services ou les produits qu'elle offre mais d'y prendre également des responsabilités. La demande d'adhésion se fait sans discrimination fondée sur l'origine sociale, le sexe, la race ou la religion ... etc. Par ailleurs, tout membre déçu, non satisfait par les

³L'ACI est une association non gouvernementale indépendante qui unit, représente et sert les coopératives de par le monde. Fondée en 1895, L'ACI a 242 membres dans 91 pays, de tous secteurs d'activité. Ensembles, ces coopératives représentent plus de 800 millions d'individus de par le monde

⁴www.aci.coop/fr.



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

services fournis par la coopérative ou n'ayant plus besoin de ces services, doit avoir la possibilité de la quitter⁵.

-Pouvoir démocratique exercé par les membres : Au niveau de ces organisations, les décisions sont prises selon le principe « une personne, une voie ». Autrement dit, chaque membre ne dispose que d'une seule voie quel que soit son apport au capital de la coopération. Ils coopèrent ainsi pour définir la forme de la coopérative à adopter, de l'objet poursuivi et des activités à entreprendre.

-Participation économique des membres : Les coopérateurs doivent partager de manière équitable non seulement les bénéfices mais aussi les risques proportionnellement à l'usage qu'ils font des services de la coopérative. Ils ne bénéficient généralement que d'une rémunération limitée de leur apport en capital.

-Autonomie et indépendance : Les coopératives jouissent d'une certaine autonomie et indépendance au niveau de la gestion et du contrôle de leurs activités. De leur côté, les autorités publiques assurent les conditions favorables pour que celles-ci puissent exercer aisément leur fonction via l'établissement d'un cadre légal. Aussi, la conclusion d'accords avec d'autres entreprises ne peut aucunement influencer le pouvoir démocratique des coopérateurs.

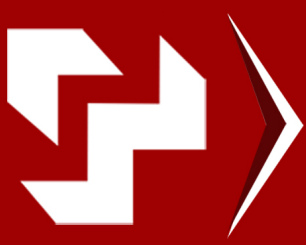
-Education, formation et information : Les coopératives, afin de contribuer efficacement à leur développement et à leur pérennité, doivent impérativement offrir à leurs membres, leurs dirigeants et leurs employés toutes les formations relatives au processus de production, commercialisation, marketing, gestion... etc. Cette donne va leur permettre de renforcer et de maîtriser le pouvoir de négociation vis-à-vis de toutes les parties prenantes de la coopérative.

-Coopération entre les coopératives : Les coopératives ont intérêt à œuvrer ensemble pour apporter un service propice à leurs adhérents tout en assurant un meilleur rapport (qualité/ prix). Cette collaboration va leur permettre de réaliser non seulement des économies d'échelle en faisant des achats groupés, mais aussi de réduire les coûts opérationnels et les risques grâce à la mutualisation de leurs efforts et de leurs moyens.

-Engagement envers la communauté : L'enracinement des coopératives dans les territoires frustrés et en faveur des populations reculées favorise en quelque sorte une volonté étincelante de ses membres d'œuvrer ensemble, malgré les différents handicaps, pour mobiliser les ressources locales (infrastructure, services, équipements...) au profit de la communauté

De manière plus suggestive, les coopératives féminines sont « *des entreprises détenues et régies de manière démocratique et guidées par les valeurs de l'entraide, de l'auto-responsabilité, de la démocratie, de l'égalité, de l'équité et de la solidarité. Elles axent leurs activités sur la personne et permettent aux membres, par le biais de décisions prises démocratiquement, de déterminer de quelle manière ils veulent*

⁵Déclaration sur l'Identité Coopérative, Alliance Coopérative Internationale (1995).



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

réaliser leurs aspirations économiques, sociales et culturelles.»⁶. Pour ces femmes, le profit n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen au service de leur projet social et solidaire.

L'organisation des femmes en coopératives, mixtes ou exclusivement féminines, n'est pas seulement un synonyme de création d'une activité génératrice de revenu et de valorisation de leur travail sous-estimé auparavant⁷, mais c'est plutôt un tournant important qui octroie à la femme le pouvoir de prise de décision et ipso facto un épanouissement personnel. Et par là, les femmes deviennent de véritables actrices du développement de leur localité.

Si on remonte à l'histoire, il s'avère qu'à l'exception d'une douzaine de coopératives de tissage de tapis et de « hanbal » qui ont été créées dans les années soixante et soixante-dix du siècle dernier dans les villes de Rabat, Salé et Fès⁸, l'essor effectif des coopératives au Maroc n'a commencé qu'à partir des années 1990 sous l'impulsion de la GIZ (Agence Allemande de Coopération Internationale) qui a tiré la sonnette d'alarme sur la diminution significative du parc d'arganier dans la région du Sud⁹. Face à cette situation qui sonnait le tocsin, la coopérative féminine a émergé comme une solution appropriée pour préserver cette richesse naturelle (l'arganier) à travers la collaboration de la majorité des femmes de cette région en moyennant l'aspect pécuniaire que cet arbre et ses fruits pourront leur apporter. Depuis, les coopératives féminines se sont multipliées partout au Maroc et ont touché pratiquement tous les secteurs de l'activité économique du royaume.

I. Le secteur coopératif féminin en quelques chiffres

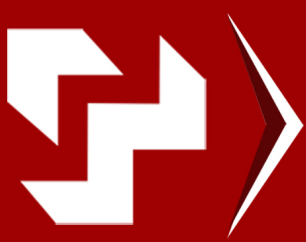
Le secteur coopératif a connu un saut important durant ces dernières décennies. Les chiffres confirment d'ailleurs cette dynamique. Les coopératives féminines ont suivi ce *tendent* consolidant leur part dans un secteur qui compte 19.035 coopératives à la fin de 2017. Ce constat a été confirmé par Abdelkarim Azenfar, directeur de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO), « *Les coopératives féminines au Maroc ont franchi le seuil de 2.677 à la fin de 2017, représentées par 40 345 adhérentes* », ce qui représente 14% du nombre global des coopératives existantes. L'essor de ce type d'organisation est le fruit de l'appui apporté par l'INDH, comme témoigne le bond de plus de 612% du taux de création de coopératives entre cette 2005 et 2017 (voir graphique 1) .

⁶L'Alliance Coopérative Internationale, "Les entreprises coopératives autonomisent les femmes", 88ème Journée Internationale des Coopératives de l'ACI, 16ème Journée Internationale des Coopératives de l'ONU, 3 juillet 2010.

⁷Hayat Zouhir et Slimane Lhajji, 2016, « Coopératives de femmes : une forme d'entreprendre autrement », RECMAN⁶, Editions OKAD, page 68.

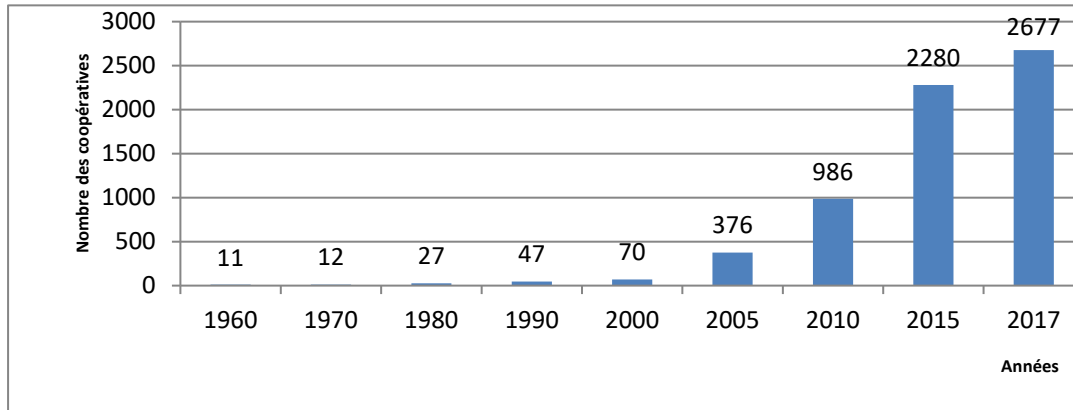
⁸Rachida ELGHIAT, (2011) « Les Coopératives de femmes au Maroc: Etat des lieux », RemacoopN°1, Editions OKAD, page 36 ;

⁹« Travailler au Rif : voyage au sein des coopératives féminines, du 1^{er} décembre 2014 au 31 janvier 2015 », exposition à latitude 21 la maison de l'architecture et de l'environnement du grand Dijon, page 21.



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

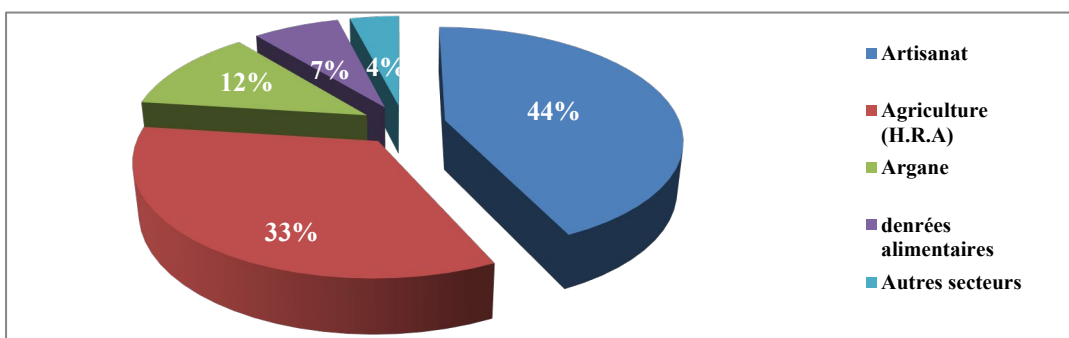
Graphique 1 : Évolution des coopératives des femmes (1960- 2017)



Source : préparé par nos soins sur la base des données de l'ODCO

Cet accroissement est dû à la conjugaison de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer l'ODCO qui n'a cessé de multiplier ses mesures de vulgarisation, d'appui et d'accompagnement que pour faciliter l'insertion des femmes notamment les plus fragiles dans ces structures. Le déploiement des programmes gouvernementaux tels que le plan Maroc Vert, INDH, HALIUTIS et Vision 2015 de l'Artisanat ont également contribué au développement du secteur. La stratégie nationale de développement de l'ESS (2010-2020) qui place la dimension genre comme étant une composante stratégique et transversale, a été énumérée parmi les stratégies et les programmes mis en œuvre pour stimuler les transformations économiques et sociales favorables à l'égalité du genre.

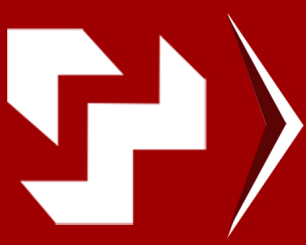
Graphique 2 : Répartition des coopératives féminines par secteur



Source : ODCO 2017

Par secteur, une grande partie des coopératives féminines opère dans l'artisanat. En effet, il est à constater qu'à la fin de 2017, plus de 1190 groupements de femmes ont fait de l'artisanat leur crédo. L'agriculture, quant à elle, arrive à la seconde place du podium¹⁰. Selon l'ODCO, 878 coopératives

¹⁰ « Economie sociale : quand les coopératives se féminisent », article publié par ALM le 27 mars 2016.



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

féminines s'adjugeant une part du 33% de l'ensemble des coopératives. Sur ce total, la transformation de l'argan s'assure la part de lion auprès du genre féminin. Le Maroc a compté, en effet, près de 303 coopératives d'argan (soit 12% de l'ensemble de ces groupements).

Il faut également noter que le secteur coopératif féminin a pu consolider sa présence en dehors des secteurs classiques susmentionnés en faisant émerger de nouveaux créneaux et de nouvelles niches. Abdelkarim Azenfar, directeur de l'ODCO, a déclaré que les plantes aromatiques et médicinales comptent à ce jour environ 41 coopératives. Autre secteur et non des moindres, qui commence à voir le jour, celui de l'alphabétisation, avec dix coopératives. Les femmes adhérentes à ce type de groupements commencent à s'intéresser également à des domaines aussi variés que l'art, la culture, la pêche, l'imprimerie, la papeterie, mais également, et de plus en plus, aux travaux domestiques¹¹.

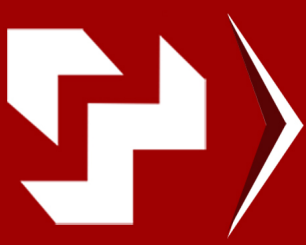
Tableau 1 : Répartition des coopératives féminines par secteur d'activité (2017)

Secteur	Nombre de coopératives	Nombre d'adhérentes
Artisanat	1.190	15.184
Agriculture	878	14.526
Argane	303	7.291
Denrées alimentaires	203	1.964
Plantes médicinales et aromatiques	41	734
Main-d'oeuvre	16	119
Commerces détaillants	13	87
Alphabétisation	10	70
Pêche	9	183
Forêt	9	139
Consommation	4	25
Art et culture	1	14
Imprimerie-papeterie	1	8
Total	2.677	40.345

Source : ODCO

Au terme de l'année 2017, la cartographie coopérative se dessine autrement si l'on considère la dimension géographique. Les coopératives féminines œuvrent en grande partie dans le milieu rural. La prédominance du secteur coopératif agricole a rendu sa répartition sur le territoire national en faveur des

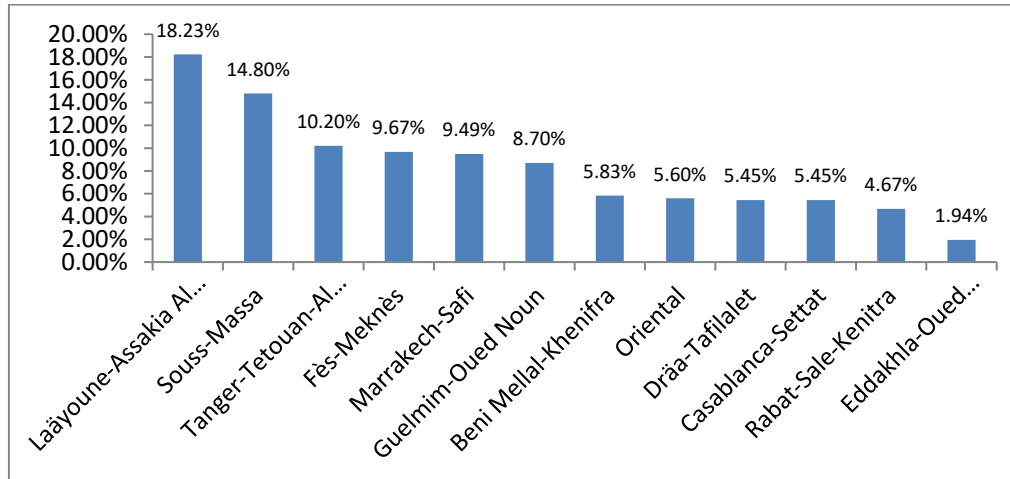
¹¹ « Economie sociale : quand les coopératives se féminisent », article publié par ALM le 27 mars 2016.



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

régions à vocation plutôt agricole comme en témoigne le graphique ci-dessous:

Graph 3 : Répartition géographique des coopératives féminines (2017)



Source : ODCO

En effet, les deux premières régions à savoir Laâyoune-Sakia el Hamra et Sous-Massa abritent à elles seules plus de 33% de l'ensemble des coopératives féminines du Maroc. La région Tanger-Tétouan-alHoceima, quant-à-elle, vient au 2^{ème} rang en termes de nombre de coopératives des femmes avec 273 coopératives suivie par celle de Fès-Meknès avec notamment 259 coopératives.

Sur le plan financier, le volume des capitaux générés par ces coopératives s'élève à 17 012 212 DHau 31 décembre 2015. Le capital annuel moyen est de l'ordre de 7 462 DH par coopérative, tandis que la moyenne des adhérentes par coopératives est de 17.

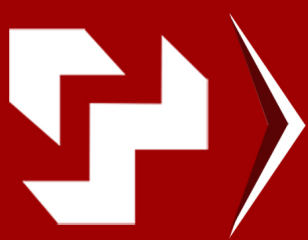
II. Les coopératives féminines: facteur d'insertion économique et sociale

« Le modèle coopératif est certainement pertinent comme moyen d'intégration des femmes dans le développement, dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de leur qualité de vie de façon durable. L'application de ce modèle permet aux femmes de s'associer pour démarrer une entreprise qui répondrait à leurs besoins, qui générerait localement l'activité économique et sociale et dans laquelle elles sont supposées y participer pleinement » Isabelle Drainville, 2001

1. Objectif d'étude

Après avoir identifié le cadre conceptuel et historique relevant de notre problématique, il est temps de les mettre en évidence dans un contexte empirique particulier. L'objectif de cette étude est d'évaluer la contribution du secteur coopératif sur l'inclusion socio-économique des femmes dans leur territoire.

Notre problématique a été vérifiée à travers une étude qualitative à caractère exploratoire basée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de 30 coopératives féminines lors du Salon International d'Agriculture de Meknès (SIAM) afin d'illustrer le rôle que puisse jouer le secteur coopératif dans le développement et l'émancipation de la femme notamment rurale. Le choix de ces coopératives n'était pas le fruit du hasard, mais nous avons veillé à ce que toutes ces organisations soient en provenance du milieu rural



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

ou péri urbain et bien évidemment qu'elles opèrent dans les différents secteurs de l'activité économique.

2. Présentation et traitement des résultats

Le tableau ci-dessous montre dans quelle mesure le travail coopératif contribue à l'émancipation de la femme :

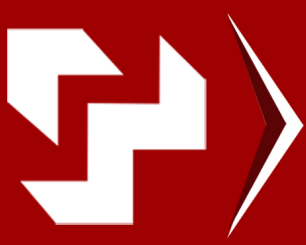
Composantes de l'émancipation	Occurrences	Proportion en %
Plus de moyens	86	81.76%
Plus d'indépendance	67	54.71 %
Plus de confiance en soi	49	37.74%
Plus d'expérience	20	18.86%
Capacités communicationnelles	16	10.06%
Forte personnalité	9	5.66%
Plus de responsabilité	12	7.55%
Plus de liberté	15	9.43%

Le tableau ci-dessus illustre bien que le travail coopératif contribue à l'émancipation de la femme. Toutefois, les facteurs de cette émancipation diffèrent d'une personne à l'autre. En effet, 81% des interrogées déclarent que ce travail leur assure la participation à la production économique en leur permettant de générer des revenus de leurs activités. Ensuite, plus de la moitié de ces femmes confirment le développement de leur pouvoir décisionnel et de leur autonomie aussi bien dans la famille que dans la collectivité. Pour 38%, il leur procure plus de confiance en soi. Dans certains cas, il permet à quelques femmes d'acquérir des capacités communicationnelles et de créer des réseaux qui les aideraient à s'émanciper et à s'insérer dans leur collectivité. Certains cas isolés ont évoqué la forte personnalité, plus de responsabilité et de liberté.

L'analyse de ces données révèle que ce genre d'action a permis aux femmes de tenir une position « pivot » dans la vie communale. Pauvres, analphabètes (dans certains cas instruites et aisées), les femmes au Maroc ont vu leur vie changer grâce aux coopératives¹². En effet, les projets coopératifs constituent la meilleure solution pour intégrer les femmes rurales et les jeunes filles dans le développement économique de leur localité et d'exercer leur influence. Les coopératives contribuent également à l'amélioration de leur niveau de vie en accédant à un travail décent, à des mécanismes d'épargne et de crédit, à des logements, à des services sociaux et de santé ainsi qu'à l'éducation et à la formation¹³. Elles leur permettent de gagner de la confiance en soi, d'assumer des responsabilités professionnelles, de valoriser leurs compétences et d'améliorer leurs moyens de subsistance en tirant un revenu de leur travail et en accédant à une vaste gamme

¹²Aziza Belouas, « La coopérative, une alternative pour améliorer la condition des femmes », LA VIEECO, publié le 12 Mai 2017

¹³L'Alliance Coopérative Internationale, « Les entreprises coopératives autonomisent les femmes », 88ème Journée Internationale des Coopératives de l'ACI, 16ème Journée Internationale des Coopératives de l'ONU, 3 juillet 2010



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

de services. Le tableau qui suit résume les principaux apports du secteur coopératif féminin:

Sur le plan économique	Sur le plan social	Sur le plan culturel
Le secteur coopératif assure :		
Autonomie financière à travers	Amélioration du niveau de vie à travers	Renforcement des compétences à travers
<ul style="list-style-type: none"> - La création des emplois directs ou indirects - La génération du revenu; - Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat au sein des femmes; - La création des effets d'entraînement (infrastructures, électrification...); - La génération des richesses en produits et services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Affermissement du statut social des femmes; - Réduction des inégalités; - Changement du comportement de l'entourage envers la femme; - Amélioration de l'état sanitaire des femmes et de leurs proches. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'alphabétisation des femmes et de leurs familles ; - Le développement de leurs capacités en technique de production, de commercialisation et de communication ; - La préservation du patrimoine culturel et le savoir-faire local et des métiers.

Source : ODCO

Mme Fatima, qui est à la tête d'une entreprise couronnée de succès et qui est membre d'une coopérative nommée « Taitmatine » à Taroudant relate son expérience en avançant que: *«c'est grâce à la coopérative que j'ai appris à écrire, à lire et à compter. Maintenant, je peux comprendre les informations télévisées, je peux écrire des lettres à mes frères qui vivent en France et mon fils m'a aussi appris à utiliser le téléphone pour envoyer des messages à ma famille »*. De son côté, Latifa, membre de la coopérative féminine « Tamanar », située dans la région d'Essaouira, témoigne: *« Ma vie a totalement changé, j'ai aujourd'hui une indépendance matérielle par rapport à mon mari et je peux subvenir aux besoins de mes quatre enfants. Aujourd'hui, ils vont à l'école »*. Fatima GhaliaCherradi ajoute que *«les femmes membres des coopératives s'épanouissent grâce à leur travail solidaire et rémunéré.»*

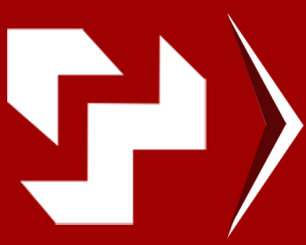
III. Les coopératives au féminin : défis et perspectives

1. Problèmes rencontrés

Malgré les avancées que les coopératives féminines ont connues en matière de création d'emplois et de cohésion sociale, plusieurs limites entravent l'essor du secteur coopératif féminin impactant ainsi sa pérennité et réduisant ses perspectives de performance. Parmi ces limites, nous citons :

-La complexité de l'environnement institutionnel et réglementaire de ces organisations, la multiplicité d'intervenants, notamment publics, et le manque de coordination entre eux sont souvent pointés du doigt. Ajoutant également l'absence de convergence des programmes de soutien voire un déficit en matière d'outils de suivi et de pilotage.

-La plupart des adhérentes recourent à l'autofinancement, car l'accès au crédit est toujours difficile dans certaines régions en l'absence de garanties et de sûretés réelles assurant la bonne fin du remboursement vis-à-vis des organismes financiers. Ce manque de financement menace leur pérennité et les empêche de réaliser des projets sociaux.



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

-La commercialisation est généralement le grand défi de toutes ces coopératives. En effet, leurs produits subissent fortement les aléas des intermédiaires et la concurrence des usines, surtout en l'absence de communication appropriée des coopératives pour faire connaître leurs produits.

-La majorité de ces femmes sont artisanes ou pratiquent le petit élevage et n'ont pas encore cette culture entrepreneuriale qui constitue la valeur ajoutée indispensable au développement et à la pérennité de tout projet. D'ailleurs, le manque d'innovation et la rareté de la diversification des produits des coopératives posent également problème.

-Le manque de formations continues des femmes sur les techniques de gestion, de commercialisation constitue un déficit de compétences au sein des organes de gestion et de marketing des coopératives.

-L'influence de l'environnement sur les activités des coopératives notamment en milieu rural: l'insuffisance ou la dégradation des infrastructures de base telles que les routes, les moyens de transport ou encore les conditions climatiques lèsent directement l'approvisionnement des coopératives et l'acheminement de leurs productions.

Le faible niveau d'instruction et le taux d'analphabétisme élevé posent également problème au développement des coopératives féminines.

2. Perspectives prometteuses

Au terme de cette étude, et en se basant sur les défis auxquels ce secteur fait face, nous pouvons soulever un certain nombre de recommandations sous forme d'actions à entreprendre pour encourager la création et la pérennisation des coopératives féminines, notamment dans le milieu rural, qui souffrait de l'exclusion et de la pauvreté. Parmi ces actions, nous citons :

-L'instauration des mesures incitatives en matière législative et réglementaire pour la création des coopératives des femmes;

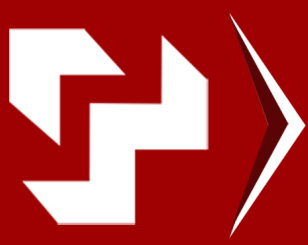
-La mise en place d'un dispositif d'accompagnement et d'encadrement pré et post création au profit des coopératives féminines afin de leur faciliter les démarches administratives, l'élaboration des business plans, la recherche de financement, l'accès à des formations périodiques ainsi que l'assistance technique... etc.;

-La facilitation d'accès au financement et les procédures d'obtention des subventions. A cet égard, l'Etat en collaboration avec le secteur bancaire doit instaurer des dispositifs alternatifs de financement au profit des coopératives et ce en créant des fonds de capital pour l'octroi des crédits à taux d'intérêt plus avantageux et à délais de remboursement mieux adaptés;

-La négociation d'une formule pour généraliser la couverture sociale des adhérentes du secteur coopératif. Dans cette optique, les mutuelles communautaires pourront constituer une solution pour combler le vide laissé par les systèmes de sécurité sociale existants.

-Le développement des outils de suivi et d'évaluation, la communication et le partenariat.

CONCLUSION



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

En somme, l'émergence de l'entrepreneuriat des femmes à travers les coopératives est une réalité que personne ne peut contester. C'est une expérience qui mérite d'être mise en exergue du fait qu'elle est considérée comme l'une des sources de croissance, de création d'emplois, d'innovation et de richesses avec un minimum de capital. Ces groupements féminins ont en effet offert une alternative importante aux femmes rurales démunies qui étaient, pour leur grande majorité, des femmes au foyer sans revenus. Toutefois, les capacités de ce secteur n'ont pas encore été déclenchées concrètement pour lui permettre de contribuer vivement à une croissance soutenue et durable en termes de création d'emplois et de mobilisation de ressources. Ceci étant, la participation de la femme reste très limitée car la taille souvent petite de ces structures ne permet d'embaucher que peu de salariés. Cela dit, il faut prêter main forte aux coopératives afin de les sensibiliser, leur prodiguer des conseils, les aider pour la réalisation des études, procéder à la formation de leurs membres et surtout subvenir à leur besoin afin de financer leurs projets. Cela nécessite donc l'implication sérieuse, dynamique et participative de tous les acteurs nationaux mais surtout locaux concernés afin de leur procurer toute l'assistance nécessaire.



Le secteur coopératif: un tremplin d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc

Références bibliographiques

- AHROUCH S., 2011, « *Les coopératives au Maroc : Enjeux et Evolutions* », RECMA, N° 322.
- Aziza Belouas, « *La coopérative, une alternative pour améliorer la condition des femmes* », article publié dans LA VIEECO, le 12 Mai 2017.
- Alliance Coopérative Internationale, « *Les entreprises coopératives autonomisent les femmes* », 88ème Journée Internationale des Coopératives de l'ACI, 16ème Journée Internationale des Coopératives de l'ONU, 3 juillet 2010
- CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), « *Economie Sociale et Solidaire : Un levier pour une croissance inclusive* », Auto-Saisine n° 19/2015.
- « *Economie sociale : quand les coopératives se féminisent* », article publié par ALM le 27 mars 2016.
- ED-DAFALI Slimane & RHABRA Sanae & ELOUATIKElmahfoud (2015), « *Analyse de la contribution des coopératives dans le développement socio-économique: Cas de la région de Taroudant* », Dossiers de Recherches en Economie et Gestion : Numéro N° 4, Vol 1.
- Elkandoussi F. Omari S. et M'Zali B (2011), « *Les coopératives féminines d'argan au Maroc : un domaine propice à la mise en place de la démarche de développement durable* » In *Colloque international francophone, « Le développement durable : débats et controverses* », 15 et 16 décembre 2011, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
- Haut Commissariat au Plan (2016), « *Emploi, chômage, activité* », Situation, évolution et principales caractéristiques du chômage et du sous emploi en 2016
- Hayat Zouhir et Slimane Lhajji, 2016, « *Coopératives de femmes : une forme d'entreprendre autrement* », RECMAN°6, Editions OKAD.
- MIRI H., 2011, « *L'Initiative Nationale pour le Développement Humain - INDH au cœur du développement coopératif* », REMACOO, N°1
- ODCO, « *REVUE Marocaine des Coopératives* », Edition 2014, N°1.
- ODCO, « *REVUE Marocaine des Coopératives* », Edition 2014, N°4.
- ODCO, « *REVUE Marocaine des Coopératives* », Edition 2015, N°5
- ODCO, « *REVUE Marocaine des Coopératives* », Edition 2016, N°6.
- Rachida ELGHIAT, (2011) « *Les Coopératives de femmes au Maroc: Etat des lieux* », in RemacoopN°1, Editions OKAD. ODCO.
- « *Travailler au Rif : voyage au sein des coopératives féminines, du 1^{er} décembre 2014 au 31 janvier 2015* », exposition à latitude 21 la maison de l'architecture et de l'environnement du grand Dijon.

webographie :

- Alliance Coopérative Internationale, « *Déclaration sur l'Identité Coopérative Internationale* », cité dans : [:http://www.entreprises.coop/images/documents/outilscom/qu_est_ce_qu_une_coop_coopfr.pdf](http://www.entreprises.coop/images/documents/outilscom/qu_est_ce_qu_une_coop_coopfr.pdf)
- Odco, Office de développement de la coopération. L'historique des Coopératives au Maroc. http://odco.gov.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=135&Itemid=316&lang=fr.
- <http://www.agrimaroc.ma/autonomisation-des-femmes-rurales-pour-un-developpement-durable/>
- www.aci.coop/fr.